



Le Conseil d'Etat

29-2024

Département fédéral de l'économie, de
la formation et de la recherche (DEFR)
Monsieur Guy Parmelin
Conseiller fédéral
Palais fédéral
3003 Berne

Concerne : arrêté fédéral sur les moyens financiers destinés à l'agriculture pour les années 2026 à 2029; ouverture de la procédure de consultation

Monsieur le Conseiller fédéral,

La consultation de votre département du 11 octobre 2023, relative à l'objet précité, nous est bien parvenue et a retenu toute notre attention.

Le canton de Genève a ainsi pris connaissance des propositions de politique financière de la Confédération pour l'agriculture pour les années 2026 à 2029. Il constate que l'agriculture ne fait pas partie des priorités financières du Conseil fédéral telles que définies dans son communiqué du 10 mars 2023, et que par conséquent le projet d'arrêté fédéral sur les moyens financiers destinés à l'agriculture pour les années 2026-2029 est inférieur de 2,5% aux enveloppes financières de la période actuelle 2022-2025.

Cette proposition est surprenante vu les exigences croissantes posées à l'agriculture pour faire face aux enjeux de biodiversité et de changement climatique pour notre pays. Elles se traduiront inmanquablement par de nouvelles charges de fonctionnement et d'investissement au niveau des exploitations agricoles.

Pour mémoire, de 2007 à 2021, les dépenses dans le domaine de l'agriculture et de l'alimentation ont augmenté de 59 millions F pour atteindre 3.66 milliards F, soit une hausse de 1,6%. Durant la même période, les dépenses totales de la Confédération ont augmenté de 27.3 milliards de F, soit +45%, pour atteindre 88.3 milliards de F. Les dépenses dans le domaine de l'agriculture et de l'alimentation sont ainsi restées stables en termes nominaux au cours des 15 dernières années. Par rapport aux dépenses totales, elles ont même reculé de 5,9% à 4,1%. Tous les autres domaines de dépenses affichent en revanche des taux de croissance positifs.

Dans ce contexte, il paraît inéquitable de prévoir une réduction des enveloppes financières fédérales agricoles pour les années 2026-2029, à moins de compter sur un report de charge sur les cantons, ce qui n'est pas acceptable.

D'autre part, réduire ce budget alors qu'aujourd'hui même, malgré de gros efforts de rationalisation, la majorité des exploitations agricoles n'arrivent pas à produire des salaires comparables aux autres secteurs économiques n'est pas non plus compréhensible.

Par voie de conséquence, le canton de Genève demande à la Confédération de renoncer à son objectif général d'économie du budget agricole de 2% et au taux de croissance pluriannuel de -0.1% proposé dans son arrêté pour les années 2026-2029.

En termes de proposition, le canton de Genève soutient celles faites par la Conférence suisse des services de l'agriculture cantonaux (COSAC/KOLAS) dont il est membre.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à la présente, nous vous prions de croire, Monsieur le Conseiller fédéral, à l'assurance de notre haute considération.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :



Michele Righetti-El Zayadi

Le président :



Antonio Hodgers

Annexe : formulaire de prise de position

Copie à : gever@blw.admin.ch

Vernehmlassung zu den Landwirtschaftlichen Zahlungsrahmen 2026-2029

Procédure de consultation sur les enveloppes financières agricoles 2026-2029

Procedura di consultazione sui limiti di spesa dell'agricoltura 2026-2029

| | |
|-------------------------------|--|
| Organisation / Organizzazione | Canton de Genève |
| Adresse / Indirizzo | Rue de l'Hôtel-de-Ville 2 1211 Genève 3 |
| Datum / Date / Data | |

Wir bitten Sie, keine Formatierungsänderungen im Formular vorzunehmen. Bitte senden Sie Ihre Stellungnahme als **Word-Dokument** elektronisch an gever@blw.admin.ch. Vielen Dank!

Nous vous prions de ne pas modifier le formatage de ce formulaire. Merci d'envoyer votre prise de position en **format Word** par courrier électronique à gever@blw.admin.ch. Merci beaucoup !

Si prega di non modificare la formattazione del modulo. Vi invitiamo a inoltrare i vostri pareri sotto forma di **documento Word** all'indirizzo di posta elettronica gever@blw.admin.ch. Grazie!

Allgemeine Bemerkungen / Remarques générales / Osservazioni generali

Non à la réduction des enveloppes financières agricoles.

Le canton de Genève a pris connaissance des propositions de politique financière de la Confédération pour l'agriculture pour les années 2026 à 2029 figurant dans le rapport explicatif du 11 octobre 2023 relatif à l'ouverture de la procédure de consultation.

Il constate que l'agriculture ne fait pas partie des priorités financières du Conseil fédéral telles que définies dans son communiqué du 10 mars 2023, et que par conséquent le projet d'arrêté fédéral sur les moyens financiers destinés à l'agriculture pour les années 2026-2029 est inférieur de 2,5% aux enveloppes financières de la période actuelle 2022-2025.

Cette proposition est surprenante vu les exigences croissantes posées à l'agriculture pour faire face aux enjeux de biodiversité et de changement climatique pour notre pays, exigences qui se traduiront immanquablement par de nouvelles charges de fonctionnement et d'investissement au niveau des exploitations agricoles.

Pour mémoire, de 2007 à 2021, les dépenses dans le domaine de l'agriculture et de l'alimentation ont augmenté de 59 millions F pour atteindre 3.66 milliards F, soit une hausse de 1,6%. Durant la même période, les dépenses totales de la Confédération ont augmenté de 27.3 milliards de F, soit +45%, pour atteindre 88.3 milliards de F. Les dépenses dans le domaine de l'agriculture et de l'alimentation sont ainsi restées stables en termes nominaux au cours des 15 dernières années. Par rapport aux dépenses totales, elles ont même reculé de 5,9% à 4,1%. Tous les autres domaines de dépenses affichent en revanche des taux de croissance positifs.

Dans ce contexte, il paraît assez inéquitable de prévoir une réduction des enveloppes financières fédérales agricoles pour les années 2026-2029, à moins de compter sur un report de charge sur les cantons, ce qui n'est pas non plus acceptable.

D'autre part, réduire ce budget alors qu'aujourd'hui même, malgré de gros efforts de rationalisation, la majorité des exploitations agricoles n'arrivent pas à produire des salaires comparables aux autres secteurs économiques n'est pas non plus compréhensible.

Par voie de conséquence, le canton de Genève demande à la Confédération de renoncer à son objectif général d'économie du budget agricole de 2% et au taux de croissance pluriannuel de -0.1% proposé dans son arrêté pour les années 2026-2029.

En termes de proposition, le canton de Genève soutient celles faites par la Conférence suisse des services de l'agriculture cantonaux (COSAC/KOLAS) dont il est membre.

Cette proposition est la suivante:

| Montants en mio. F | Période budgétaire 2022-2025 | Période budgétaire 2026-2029 |
|--------------------|------------------------------|------------------------------|
|--------------------|------------------------------|------------------------------|

| | | |
|-----------------------|--------|----------------------------|
| Base de la production | 552 | 674 |
| Production et ventes | 2'222 | 2'222 (au lieu de 2'151) |
| Paiements directs | 11'249 | 11'249 (au lieu de 10'851) |
| Total | 14'023 | 14'145 (au lieu de 13'676) |

Bemerkungen zu einzelnen Kapiteln / Remarques par rapport aux différents chapitres / Osservazioni su singoli capitoli

| Kapitel, Seite Chapitre, page Capitolo, pagina | Antrag Proposition Richiesta | Begründung / Bemerkung Justification / Remarques Motivazione / Osservazioni |
|--|------------------------------------|---|
| <p>Pour les remarques par rapport aux différents chapitres, le canton de Genève se réfère à celles faites par la CDCA/KOLAS, dont il est membre.</p> | | |